

BAREME DES HONORAIRES MAXIMUMS



Barème applicable au 1er aout 2022

TRANSACTION VENTE

Honoraires forfaitaires de 6.000,00 € TTC auxquels se rajoutent 4 % TTC du prix de vente.
Nos honoraires sont exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf stipulation dans le mandat de vente les mettant à la charge de l'acquéreur.
Dans le cas d'un mandat de recherche les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

AVIS DE VALEUR

Un avis de valeur ne constitue pas une expertise.
Avis de valeur pour un bien de moins de 150 m² : 180,00 € TTC
Avis de valeur pour un bien de plus de 150 m² : 250,00 € TTC

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge du locataire :
Honoraires de négociation et d'entremise à la charge du locataire : 30 % TTC du montant annuel des loyers
Honoraires de rédaction d'acte : 500,00 € TTC

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :
Honoraires à la charge du bailleur : 8,00 € TTC par m² de surface habitable
Honoraires à la charge du locataire : 8,00 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires d'établissement d'état des lieux :
Honoraires à la charge du bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable
Honoraires à la charge du locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable

GESTION LOCATIVE

Honoraires de Gestion : 8,40 % TTC des sommes encaissées